

SEANCE DU 22 Janvier 2019

Séance du 22 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf

et le vingt-deux janvier deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques GIRAULT, Maire.

Présents : Marie-Hélène BAZIN, Jacques FONTENY, Thérèse BOTTET, LEGER Benoît, Adjoint, Gérard MONDON, Gérard VIDEUX, Patricia LEVEILLE, Marie-Laure DOZIER, Gilles BELLET, Micheline STRYKALA, Rémy GALLIMARD, Christophe LACHERE, Carine RADET

Date de Convocation : 17 janvier 2019 - *Date d’Affichage* : 30 janvier 2019

Présents : 14 - Votants : 14

Absente : Fabienne GITTON

Secrétaire de séance: Rémy GALLIMARD.

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

délibération reçue en préfecture le 23/01/2019 sous le n° 045 214500167-201901220002 B DE

Monsieur le Maire expose le projet suivant : **Aménagement de trottoirs et de parkings dans le lotissement des Vergers**

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 41 916.60 € HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la DETR

Où cet exposé le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte le projet sus dénommé pour un montant de 41 916.60 € HT

Adopte le plan de financement ci-dessous

Plan de financement :

DEPENSES	Montant H.T	Montant TTC	Recettes HT	Montant HT	Montant TTC
Devis travaux	41 916.60	50 299.92	DETR	20 958.30	25 149.96
			Commune	20 958.30	25 149.96
TOTAL	41 916.60	50 299.92		41 916.60	50 299.92

SOLLICITE une subvention de 20 958.30€ au titre de la DETR 2019, soit 50 % H.T du montant du projet.

CHARGE Le Maire de toutes les formalités

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
délibération reçue en préfecture le 23/01/2019 sous le n° 045 214500167-201901220001 B DE

Monsieur le Maire expose le projet suivant : **Eclairage public**

Dans un souci de modernisation et d'économie, la Commune prévoit de rénover son parc de luminaires d'éclairage public en remplaçant les lampes énergivores par des lampes LED

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 69 438 € H.T

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à la DETR

Où cet exposé le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
ADOpte le projet sus dénommé pour un montant de 69 438 € H.T

Adopte le plan de financement ci-dessous

Plan de financement :

DEPENSES	Montant H.T	Montant TTC	Recettes HT	Montant HT	Montant TTC
Devis travaux	69 438.00	83 325.00	DETR	34 719.00	41 662.50
			Département	4 318.00	5 181.60
			Commune	30 401.00	36 481.20
TOTAL	69 438.00	83 325.00		69 438.00	83 325.00

SOLLICITE une subvention de 34 719.00 € au titre de la DETR 2019, soit 50 % du montant H.T du projet.

CHARGE Le Maire de toutes les formalités

Convention de mise à disposition de service entre la Communauté de Communes Berry-Loire-Puisaye et la Commune d'Autry-le- Châtel

délibération reçue en préfecture le 23/01/2019 sous le n° 045 214500167-201901220003 DE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune d'Autry-le-Châtel mettra à la disposition de la Communauté de Communes Berry-Loire-Puisaye son service technique pour assurer l'entretien de la salle de sport. Les heures effectuées feront l'objet d'un suivi et d'un bilan annuel en vue de leur facturation. Il y a donc lieu d'établir une convention de service entre la Communauté de Communes Berry-Loire-Puisaye et la Commune d'Autry-le-Châtel

Après lecture de cette convention, il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer celle-ci.

Où cet exposé, le Conseil Municipal,

DONNE délégation de signature au Maire pour signer la convention de service entre la Communauté de Communes Berry-Loire-Puisaye et la Commune d'Autry-le- Châtel

Convention pour l'installation d'une antenne Orange

délibération reçue en préfecture le 23/01/2019 sous le n° 045 214500167-201901220004 DE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Société ORANGE souhaite installer une antenne sur notre commune Route de Saint Brisson. Une convention doit donc être souscrite conjointement entre ORANGE et la Commune afin de fixer les termes de celle-ci.

Où cet exposé, Le Conseil Municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention

AUTORISE le Maire à négocier le lieu d'implantation et la redevance annuelle d'occupation du domaine public,

CHARGE le Maire de négocier et signer les documents relatifs à cette affaire.

Recrutement personnel

délibération reçue en préfecture le 30/01/2019 sous le n° 045 214500167-201901220005 DE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à un recrutement d'un agent non titulaire en cas de besoin pour des surcharges momentanées de travail ou tout autre motif. Il propose de l'autoriser à recruter une personne en contrat à durée déterminée à compter du 1^{er} février 2019, la durée de ce contrat ne pourra dépasser 12 mois.

Où cet exposé, Le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à procéder au recrutement et signer les documents relatifs au contrat de travail

Demande de Subvention au Département

délibération reçue en préfecture le 01/02/2019 sous le n° 045 214500167-201901220006 DE

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de lancer plusieurs projets d'investissements pour 2019. Il informe que le conseil municipal peut solliciter une aide spécifique auprès du Département au titre du « produit des amendes de police » pour le dossier suivant :

- Parking et trottoirs lotissement des Vergers

Où cet exposé, le Conseil Municipal,

ADOpte ce projet d'investissement décrit ci-dessus.

SOLLICITE le soutien financier du Département pour ce projet :

- Parking et trottoirs lotissement des Vergers

AUTORISE le Maire à déposer et à signer les demandes de subvention au Département.

DEMANDE une autorisation de préfinancement auprès du Département pour ces travaux.

Demande de Subvention au Département

délibération reçue en préfecture le 01/02/2019 sous le n° 045 214500167-201901220007 DE

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de lancer plusieurs projets d'investissements pour 2019. Il informe que le conseil municipal peut solliciter une aide spécifique auprès du Département au titre de « l'appel à projets d'intérêt communal » pour les dossiers suivants :

- Eclairage public,
- Aménagement d'un local pour les personnes âgées,
- Changement de la porte principale et divers travaux d'amélioration mairie.

Où cet exposé, le Conseil Municipal,

ADOpte les 3 projets d'investissements décrits ci-dessus.

SOLLICITE le soutien financier du Département pour les 3 projets :

- Eclairage public,
- Aménagement d'un local pour les personnes âgées,
- Changement de la porte principale et divers travaux d'amélioration mairie.

AUTORISE le Maire à déposer et à signer les demandes de subvention au Département.

DEMANDE une autorisation de préfinancement auprès du Département pour ces travaux.

Décision Modificative n° 1 du budget Lotissement exercice 2018

délibération reçue en préfecture le 07/02/2019 sous le n° 045 214500167-201901220008 DE

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de faire une décision modificative pour réaliser les écritures de stocks de fin d'exercice sur le budget du lotissement.

Où cet exposé, le Conseil Municipal,
DÉCIDE de voter la décision modificative suivante :

Section d'investissement					
Dépenses		DM n°1	Recettes		DM n°1
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	66 633.79	Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	0.00
3354	Etudes et prestations de service	11 926.02	3354	Etudes et prestations de service	
3355	Travaux	54 707.77	3355	Travaux	
Chapitre 16	Emprunts	-19 384.01	Chapitre 16	Emprunts	47 249.78
16878	Autres organismes	-19 384.01	16878	Autres organismes	47 249.78
Total dépenses		47 249.78	Total Recettes		47 249.78
Section de fonctionnement					
Dépenses		DM n°1	Recettes		DM n°1
Chapitre 011	Charges à caractère général	66 632.79			
605	Achats de matériels, équipements	66 632.79			
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	0.00	Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	66 633.79
7133	Variation des en-cours		7133	Variation des en-cours	66 633.79
	Travaux				
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1.00	Chapitre 70	Produits des services	0.00
65888	Autres	1.00	7015	Vente de terrains aménagés	
Total dépenses		66 633.79	Total Recettes		66 633.79

Virement de crédits

Afin de mandater diverses factures de dépenses de fonctionnement sur le budget Commune de l'année 2018, Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que l'on peut sans décision modificative utiliser le crédit inscrit en dépenses imprévues.

Il y a donc lieu de faire un transfert du chapitre 022 pour un montant de 3600 € sur le chapitre 011 charges à caractère général. Une attestation sera rédigée pour informer la Trésorerie

Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Propriété de Monsieur MORINEAU Richard, 24 Rue du Petit Château qui passe en SCI Casteoloutryenne.
- Propriété de Madame AGOGUE Justine, 22 rue des Vergers, vente pour un montant de 50 000 € en moitié indivisé à Monsieur ANDRE Yohan.

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour ces 2 propriétés.

Nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire fait lecture des membres nommés à la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales

	Conseil municipal	Délégué de l'Administration	Délégué du TGI
Titulaire	Gilles BELLET	Raymond TESTARD	Gilles DION
Suppléant	Rémy GALLIMARD	Fabienne SCHINDLER	Sylvie HERVY

Subventions

Monsieur le Maire fait un rappel des montants obtenus sur l'année 2018 du Département, de la Région et de l'Etat.

Cours d'informatique

Monsieur le Maire demande de réfléchir sur la possibilité de prendre en charge 50 % des cotisations, cours d'informatique, pour les personnes d'Autry-le-Châtel âgées de plus de 65 ans.

Questions diverses

Carine RADET demande :

- s'il y a des choses à évoquer lors du prochain Conseil d'Ecole du 7 février prochain
- si l'inscription à la cantine a été revue

Thérèse BOTTET a rencontré Géraldine et Aurore, il n'y a pas de problème pour faire une inscription annuelle à la cantine, cela sera mis en place à la rentrée de septembre.

Jacques GIRAULT informe :

- qu'une rencontre a eu lieu récemment avec Madame LEROY, directrice de l'école. Un point a été fait afin de solutionner les éventuels dysfonctionnements.
- qu'un évier avec robinet a été installé dans la classe de Madame MONCEAU et que l'enceinte demandée a été commandée.

Jacques GIRAULT annonce l'arrivée d'un nouvel élève en CM, il faudra penser à verser 200 € de plus pour la subvention de la classe découverte.

Gilles BELLET informe :

→ Qu'il y a des pannes à la nouvelle école

- Disfonctionnement de la pompe à chaleur, il a fallu commander la pièce, le délai de réparation est d'une semaine

- Les filtres de la ventilation doivent être changés, L'Entreprise HEYER et MARTIN doit les commander

→ Qu'il faudrait peut-être prévoir de faire un contrat d'entretien pour le chauffage de la nouvelle école..

Jacques FONTENY demande si des membres du Conseil Municipal souhaitent participer au groupe de travail pour l'écriture du plan de sauvegarde communal sur :

- Risques climatiques
- Mouvements de terrain
- Transport de produits dangereux
- Risques nucléaires

Un rendez-vous a été pris avec la Sous-Préfecture le 5 février pour savoir si la commune est concernée par l'ensemble des risques. Demander aux membres des Sapeurs-Pompiers s'ils veulent intégrer un groupe.

Jacques GIRAULT : il faut demander si l'effondrement de terrain est un risque

Marie-Hélène BAZIN informe les membres du Conseil Municipal que les plans du PLUI en date du 15 janvier 2019 ont été remis lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire. Ces plans sont destinés à l'enquête publique.

Le bureau d'étude a envoyé le plan du Périmètre Délimité des Abords du Petit Château. Ce plan a été validé au cours de la présente séance par les élus. L'information sera transmise demain à la Communauté de Communes Berry-Loire-Puisaye

Gilles BELLET demande ou en est le dossier de la continuité écologique

Nous allons contacter SINBIO pour faire le point sur le dossier

SEANCE LEVEE à 20H14